

SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION Séance du jeudi 24 septembre 2009

Délibération DB 159- 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à dix-huit heures quarante cinq, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Paule QUEMERE.

MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, G. LE ROUX, M. DUBOIS
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEK, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, F. LOSACH, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, A. CROCHET, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, S. GRONDIN, N. LEBRETON, Y. DREVES, A. MEYER, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, M. BALLAY

MEMBRES EXCUSES

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
SAINT BRIEUC	MC. DIOURON
TREMELOIR	D. LE POTTIER
YFFINIAC	V. LAUTREDOU

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 64

Nombre de votants : 68

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 24 septembre 2009

Délibération DB 159-2009

Rapporteur : Monsieur Robert PEDRON

Axe 3 : un territoire innovant et entreprenant

Objectif 1 : accompagner la recherche, l'innovation et développer la fonction technopolitaine

Objet : Pôle de compétitivité VALORIAL - Financement de l'AFSSA pour la réalisation du programme de recherche CHROMOYERS

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de développement

Le projet sur lequel travaille actuellement L'AFSSA Ploufragan en partenariat avec 2 entreprises bretonnes de la filière agroalimentaire, consiste à développer une méthode de détection d'une certaine bactérie présente sur le porc, à disposer de données d'évaluation terrain de cette méthode de manière à la généraliser au profit des industriels de la filière.

Ce programme représente un enjeu important pour les élevages porcins et justifie la mobilisation d'industriels et de laboratoires de recherche publics. A noter que Zoopole Développement est également associé au suivi du projet.

Le niveau de confidentialité du projet ne permet pas d'en préciser au-delà le contenu.

Toutefois, ce dossier a été examiné dans ses détails par un comité d'experts et a reçu la labellisation officielle du comité de pilotage du pôle de Compétitivité Valorial, réuni le 10 juin dernier.

Le coût total du projet s'élève à 94 759 € répartis entre l'AFSSA (65 %), et les deux industriels (35 %). L'aide sollicitée auprès de Saint-Brieuc Agglomération repose uniquement sur la part engagée par l'AFSSA sur des moyens humains dédiés, soit 61 931 €. Sur ce poste, le montage financier se présente donc de la façon suivante :

Conseil Régional :	22 000 € (35,5 %)
Conseil Général :	11 000 € (17,75 %)
Saint-Brieuc Agglomération :	11 000 € (17,75 %)
Autofinancement AFSSA :	17 931 € (30 %)
Total aides publiques :	44 000 €

Il vous est rappelé que Saint-Brieuc Agglomération a adopté, en séance du 09 novembre 2006 le principe du financement des **projets portés par un organisme public** (centre de recherche, école, Centres Techniques Régionaux, ...) labellisés par le pôle de compétitivité VALORIAL, dans la limite de 25 % maximum des dépenses engagées (avec un plafond de 20.000 HT).

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé, à l'instar des autres partenaires, d'apporter le soutien financier de Saint-Brieuc Agglomération à ce projet de recherche impliquant l'AFSSA et de délibérer dans les termes suivants :

DELIBERATION

VU la délibération n°562-2006 du 09 novembre 2006 relative au Financement des projets dans le cadre du Pôle de compétitivité « Valorial » ;

VU l'avis émis par la Commission Formation/Recherche/Innovation/Prospective du mercredi 9 septembre 2009 ;

Le Bureau saisi en date du 10 septembre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 64	Pouvoirs : 4	Total : 68	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE dans le cadre du dispositif de Saint-Brieuc Agglomération de soutien aux projets labellisés « VALORIAL », le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Agence Française de Sécurité Sanitaires des Aliments (AFSSA) de Ploufragan ;

AUTORISE le versement à l'AFSSA d'une subvention correspondant à 17,75 % des dépenses éligibles et plafonnée dans le cas présent à 11 000 €.

DIT que les sommes seront libérées auprès de l'AFSSA selon les modalités suivantes :

- 50 % au moment de la décision du Conseil Communautaire
- Le solde, à l'achèvement des dépenses relatives au projet, sur présentation des pièces financières justificatives correspondantes.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de Saint-Brieuc Agglomération – sous-fonction Développement Economique à l'article 65735 – Subvention de fonctionnement aux organismes publics et groupements de collectivités.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le **01 OCT. 2009**

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

01 OCT. 2009
Le Directeur Général Adjoint des Services


C. RIBIERAS

P/o le Président,
Et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,


Armelle BOTHEREL

